



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

LE PROJET DUMONT : ACCEPTABLE, MAIS À QUELLES CONDITIONS?

Rouyn-Noranda, le 2 octobre 2014. – La semaine dernière, l'Abitibi-Témiscamingue recevait le rapport d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay. La conclusion de la commission d'enquête est arrêtée : le projet Dumont est jugé acceptable à condition de mettre en œuvre certaines mesures. Dans le cadre de sa mission de veille environnementale, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) trouvait approprié d'analyser des grandes lignes du rapport.

Le CREAT est satisfait du travail accompli par la commission d'enquête et il souhaite appuyer l'ensemble des avis émis dans le rapport. Les avis visent autant le promoteur du projet, Royal Nickel Corporation, que différents ministères provinciaux. Considérant l'ampleur du projet Dumont, la commission recommande au promoteur de ne pas dépasser le seuil d'extraction de 401 000 tonnes par jour de la fosse. Au-delà de ce seuil, les concentrations des contaminants atmosphériques pourraient dépasser les normes en vigueur. Concernant la perte de milieux humides, le CREAT est satisfait de constater la demande du BAPE d'inclure une compensation totale de la perte des milieux ayant une valeur écologique élevée à très élevée, tant pour les superficies perdues que pour la perte de valeur écologique. En effet, les impacts du projet Dumont seront irréversibles sur l'environnement, notamment pour les eaux de surface et souterraines.

Avant que le dernier avis ne tombe, le CREAT recommande au gouvernement de prendre en compte l'ensemble des recommandations du BAPE afin de veiller à assurer une qualité et un cadre de vie adéquats pour le voisinage du projet Dumont. À ce sujet, le CREAT appuie une demande partagée par plusieurs intervenants régionaux afin que le promoteur fournisse rapidement l'étude de dispersion des gaz d'un sautage déficient promise depuis plusieurs mois.

- 30 -

Source : Clémentine Cornille
Directrice générale
819 762-5770

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue / 26 Monseigneur Rhéaume Est, bureau 101, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Téléphone : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760 / info@creat08.ca / www.creat08.ca

